

Crescentis

ISSN : 2647-4840

: Université de Bourgogne

8 | 2025

Varia

Entre géographie viticole et paysage œnologique, le « Blason des vins de France » de Pierre d'Anché (deuxième moitié du xv^e siècle)

Pierre d'Anché's "Blason des vins de France" (second half of the 15th century), between geography of winegrowing and oenological landscape

Article publié le 20 décembre 2025.

Léonard Dauphant

DOI : 10.58335/crescentis.1676

🔗 <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1676>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Léonard Dauphant, « Entre géographie viticole et paysage œnologique, le « Blason des vins de France » de Pierre d'Anché (deuxième moitié du xv^e siècle) », *Crescentis* [], 8 | 2025, publié le 20 décembre 2025 et consulté le 08 juillet 2026. Droits d'auteur : [Licence CC BY 4.0 \(https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). DOI : 10.58335/crescentis.1676. URL : <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1676>

La revue *Crescentis* autorise et encourage le dépôt de ce pdf dans des archives ouvertes.

PREO

PREO est une plateforme de diffusion voie diamant.

Entre géographie viticole et paysage œnologique, le « Blason des vins de France » de Pierre d'Anché (deuxième moitié du xv^e siècle)

Pierre d'Anché's "Blason des vins de France" (second half of the 15th century), between geography of winegrowing and oenological landscape

Crescentis

Article publié le 20 décembre 2025.

8 | 2025
Varia

Léonard Dauphant

DOI : 10.58335/crescentis.1676

🔗 <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1676>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)

L'auteur
L'œuvre poétique
Le « Blason des vins de France »
Un portrait œnologique de la France
Du clos à l'aire régionale
Conclusion

- 1 À la fin du Moyen Âge, se constitue en France une « géographie commune » à base orale qui peuple l'espace français de « lieux communs » connus de tous, et que révèlent les sources littéraires. La géographie du vin est l'une des composantes de cet imaginaire qui s'exprime par des listes poétiques ou didactiques, de provinces, de seigneurs et de cités épiscopales, de fleuves ou de stéréotypes régionaux. Parmi les listes de vins et de vignobles, la ballade appelée « Blason des vins de France » est l'une des plus amples. Avec le poème *La Bataille des Vins* d'Henri d'Andeli vers 1224, et le *Vinetum* de Charles Estienne de 1537,

elle se distingue par la densité de sa grille toponymique et le cadre national qu'elle lui donne. C'est Roger Dion qui, en 1959, cite dans sa grande œuvre *Histoire de la vigne et du vin en France* le « Blason des bons vins de France par Pierre Danche » (p. 221). Il s'agit pour lui d'illustrer le changement de sens de l'expression « vins de France » sous François I^{er}, qui ne désignerait plus seulement les vins du Bassin parisien mais ceux du pays tout entier. Le poème et son auteur étaient tombés dans l'oubli à la fin du xvi^e siècle. R. Dion a tiré le poème d'une édition préscientifique, *Blasons. Poésies anciennes recueillies et mises en ordre par D. M. M. (Dominique Martin Méon)* en 1807, qui lui-même a recopié un imprimé de 1546, en modernisant les graphies et en adoptant une ponctuation fantaisiste qui en obscurcit le sens. Au xvi^e siècle, ce blason était une partie d'un triptyque : les « trois blasons de France », à la louange des vins, des chevaux et des filles. L'auteur est donc cité dans le volume « xvi^e siècle » du *Dictionnaire des Lettres françaises*. Ce « monseigneur Pierre Danche escuyer » (p. 319) est pourtant un homme du xv^e siècle dont, dès 1901, les littéraires Eugénie Droz et Arthur Piaget avaient reconstitué l'œuvre tout en esquissant le portrait social. Mais il a fallu attendre la fin du xx^e siècle pour que les médiévistes intègrent ce poète mineur dans la poésie lyrique de la seconde moitié du xv^e siècle à laquelle il appartient. En 1998, le littéraire Jean-Claude Mühlethaler consacre ainsi un article à la lecture d'un rondeau signé par Pierre d'Anché, et conservé dans le recueil personnel du duc Charles d'Orléans.

- 2 Après R. Dion, le « Blason des vins de France » a régulièrement été cité par les historiens de la vigne. Cette liste des bons et des mauvais vins illustre une connaissance viticole étendue à l'échelle du royaume, contemporaine de l'émergence d'une conscience nationale. Mais comme R. Dion, nous utilisons le texte de D. M. Méon comme un réservoir de noms, sans nous appuyer sur un texte sûr. Il importe donc d'établir une édition critique et, sur cette base, d'étudier le regard que P. d'Anché pose sur les vins français : s'agit-il d'une description objective d'une production nationale, d'un reflet des réputations des vignobles, ou bien d'un choix dicté par des goûts ou des expériences personnelles ? Est-on en présence d'une présentation objective de la production viticole, où l'historien pourrait puiser des exemples, ou d'un texte qui joue librement d'une géographie existante du point de vue du consommateur, pour dessiner un paysage œnologique ?

L'auteur

- 3 Il importe dans un premier temps de faire le point sur la personne de l'auteur. Pierre d'Anché, seigneur de la Brosse, a épousé Isabeau de Pardaillan puis Guyonne de Chabannais, veuve de Geoffroy Tavan qu'elle avait épousé en 1460. L'activité de ce petit seigneur du Poitou s'inscrit entre les années 1460 et 1490. Son rondeau « Gardez vous bien de ce fauveau » est copié à la toute dernière page de l'album poétique de Charles d'Orléans. Or le duc a complété ce recueil autographe jusqu'à sa mort en 1465, tout en l'ouvrant aux compositions de ses amis¹. Cet acte de sociabilité curiale permet à J.-C. Mühlethaler d'identifier le milieu où évolue le jeune Pierre d'Anché, peut-être venu à Blois, à la cour du duc d'Orléans, avec la suite du duc Jean II de Bourbon, qui participe à l'échange poétique.
- 4 Puis l'identité sociale de l'auteur se précise : un « Pierre Dauche » est cité à la 15^e place des hommes d'armes dans la montre de la compagnie de Jean de Salazar en avril 1469². Il appartient donc à l'armée permanente mise en place sous Charles VII. Homme d'armes, il est à la tête d'une « lance garnie » composée de lui-même cavalier lourd, de deux archers à cheval et de deux servants : page et coutilier, dans une compagnie d'ordonnance qui comptait 96 hommes d'armes pour un total de 480 soldats. Quand Salazar meurt en 1479, d'Anché compose une « Epytaphé du bon cappitaine Sallezart », sous la forme d'une chanson royale (Thomas 1925, Appendice I, p. 162-163). D'Anché n'apparaît pas dans d'autres montres d'armes : les archives des trésoriers des guerres sont mal conservées³. Après la mort du capitaine, Pierre d'Anché n'est pas non plus documenté dans les rangs des autres compagnies royales⁴. Il réapparaît dans une montre d'armes comme inspecteur : le 25 novembre 1492, il est commis par les maréchaux de France pour passer la revue des 40 lances de la compagnie du comte de Guise, à cette occasion stationnée à Guise en Picardie⁵. Il se présente alors comme « Pierre d'Anché seigneur de la Brosse, escuyer d'escurie du roy nostre seigneur ». Homme d'armes dans les années 1469-1479, Pierre d'Anché a peut-être quitté ce qu'on appellerait le service actif et, l'âge venu, se voit confier des missions d'inspection ponctuelles. L'état des archives ne permet pas d'en dire davantage, ni sur sa carrière militaire⁶ ni sur sa famille⁷.

L'œuvre poétique

- 5 Au-delà des archives, Pierre d'Anché est connu par ses poèmes⁸. Le poète André de La Vigne, actif entre 1485 et 1515 selon le *Dictionnaire des Lettres françaises*, lui dédie une ballade qui fait allusion à trois blasons : les vins, le cheval et la fille. Cette ballade est insérée dans *Le Vergier d'honneur*, publié vers 1501 mais composé avant 1494. On dispose ainsi d'un *terminus ante quem* pour la composition du « Blason des vins de France ». On conserve donc de l'œuvre de d'Anché : un rondeau (avant 1465), une épitaphe (1479), trois blasons (avant 1494) ainsi qu'un éloge d'Anne de France, régente du royaume sous Charles VIII et épouse du duc Pierre II de Bourbon (v. 1483-1498)⁹ et une ballade dénonçant la puissance de l'argent, « Argent prend villes et châteaux »¹⁰, qui n'est pas datable. Pierre d'Anché a pu naître entre 1430 et 1445 et il n'est plus attesté après 1492/1498, sa veuve décède, très âgée, en 1520. Écuyer et modeste seigneur poitevin, il appartenait à la petite noblesse liée à la maison de Bourbon. Cette protection lui a sans doute permis d'accéder au service du roi en exerçant la charge enviée d'homme d'armes dans les compagnies d'ordonnances, qui assure des gages réguliers et des perspectives d'ascension sociale. En 1492, il jouit du titre honorifique d'écuyer d'écurie du roi, ce qui le rattache symboliquement à l'hôtel royal, alors que la régence est assurée par Anne et Pierre II de Bourbon. Il vit ainsi dans un double réseau, celui des officiers royaux et celui des poètes, sous la protection commune des princes. Ses poèmes ont été imprimés dans des recueils à partir de 1501 (Lachèvre 1922), peut-être de façon posthume, jusqu'en 1599¹¹, leur assurant une certaine postérité, parfois sous son nom, parfois de façon anonyme. On ne connaît en revanche qu'un seul manuscrit où le « Blason des vins de France » a été copié, ce qui permet donc de comparer des versions du texte ayant circulé sur des supports manuscrits et imprimés.
- 6 Les thèmes poétiques développés par d'Anché sont ceux d'un homme d'armes : le vin, le sexe, les chevaux, le mépris de l'argent et la louange des seigneurs. Le « Blason du cheval » évoque le choix des montures devant équiper la cavalerie royale lors des opérations de remonte, comme l'indique le refrain : « Fier et puissant, c'est pour le roy de France »¹². Le « Blason de la belle fille » évoque non l'amour courtois mais « l'esbatement » du plaisir. Ce registre bas relève de la

« joyuseté », volontiers grossière. Or c'est dans ce registre que les thèmes de la géographie commune orale parviennent souvent à passer à l'écrit, avant la vogue de la géographie savante. Au-delà du jeu littéraire, les blasons illustrent l'expérience de l'auteur, qui a mené la vie errante des armées royales, allant de région en région selon les guerres et les cantonnements. La compagnie de Jean de Salazar participe à la campagne de Catalogne en 1468 ; elle cantonne ensuite en Val de Loire, autour d'Orléans, puis à Amiens en 1471, combat les Bourguignons à Beauvais en 1472 ; elle défile à Paris en 1474, retourne à Amiens en 1475, avant d'aller « domagier les champs des Bourguignons¹³ » en Franche-Comté en 1477. L'espace vécu de d'Anché, sans s'étendre à l'ensemble du territoire français, est donc vaste et son expérience a pu être mobilisée lors de la composition du blason.

- 7 Si le rondeau possède un *terminus ante quem* en 1465, les trois blasons peuvent être antérieurs ou postérieurs : J.-C. Mühlethaler a montré que le rondeau, évoquant un fauveau, c'est-à-dire un cheval, métaphore du courtisan corrompu, a été de plus en plus lu comme une pièce érotique. Le rondeau est une forme allusive qui se prête à des interprétations changeantes. Or le manuscrit BnF fr 1721 copie le rondeau à la suite du blason du vin en modifiant légèrement le texte, si bien qu'il est aussi possible d'y lire une allusion à un vin rouge traître. Ce fauveau, selon les contextes de copie, peut être un vin, un cheval ou un phallus, et il est possible d'imaginer que le rondeau a engendré les trois blasons par jeu littéraire. Ces œuvres ont en tout cas été présentées comme une unité de trois ou quatre pièces dans les recueils postérieurs. Notre édition du manuscrit édite donc le rondeau à la suite de la ballade sur les vins, une pièce répondant à l'autre. Toujours est-il qu'il est impossible de dater finement le « Blason des vins de France ». Que penser, par exemple, de la présence de Germolles, un vin lié à l'hôtel des ducs de Bourgogne ? Le blason date-t-il d'avant 1477, date de l'invasion française à laquelle participe d'Anché et qui scelle la fin du régime ducal ? Est-ce un souvenir d'une expérience œnologique liée à l'occupation du pays ? Ou bien l'invasion de 1477 entraîne-t-elle immédiatement le déclin de la réputation du clos ducal ? La mention peut être liée à une réputation contemporaine comme à un souvenir.

Le « Blason des vins de France »

- 8 Le poème est édité en annexe 1. Nous connaissons deux versions du texte : le manuscrit (A) et l'imprimé (B), avec un ordre des strophes différent et des différences de détail en leur sein. Les deux états du texte sont très postérieurs à la composition du poème et plusieurs passages sont corrompus, ce qui rend leur interprétation difficile. A compte 4 strophes et 1 envoi, B 5 strophes et 1 envoi. L'ordre de A se retrouve en B dans l'ordre : §5, 3, 4, 2.

A : ms. BnF fr 1721

B : éd. Marnef, v. 1530 (Versailles, Bibliothèque municipale, impr. Goujet in-8° 164)

S1 : A bien juger de tous les vins françois

S2 : Vin de Grave au pays bourdelois

S3 : De Saint Porçain le gentil bourbonnois

S4 : Du vin d'Aunys au pays xaintongeois

Envoi : Bachus prince de la boiture

S1 : Vins de Paris Pontoise & Soissonnois

S2 : Des vins d'Aunis ou pays xantongois

S3 : Vins de Graue au pays bourdelois

S4 : De Saint Poursain le gentil Bourbonnois

S5 : A bien juger de tous les vins françois

Envoi : A vous Bachus prince de la boiture

- 9 La version B mentionne 69 toponymes sur 5 strophes, la version A, 55 sur 4 strophes. A comprend « je laisse Ré » comme « je laysseray ». Deux mots incertains ont été laissés de côté : il ne s'agit sans doute pas de toponymes. 8 toponymes posent problème : leur identification est conjecturale, par homonymie (Talmondais, Rouffiac) ou à cause de la faible renommée du vin (Tusson, Donzenac, Sarzec). Une interprétation nécessite de corriger le texte « Vernois » en « Vermandois ». Un toponyme probable, la Bruyère, n'a pas pu être identifié.

Un portrait œnologique de la France

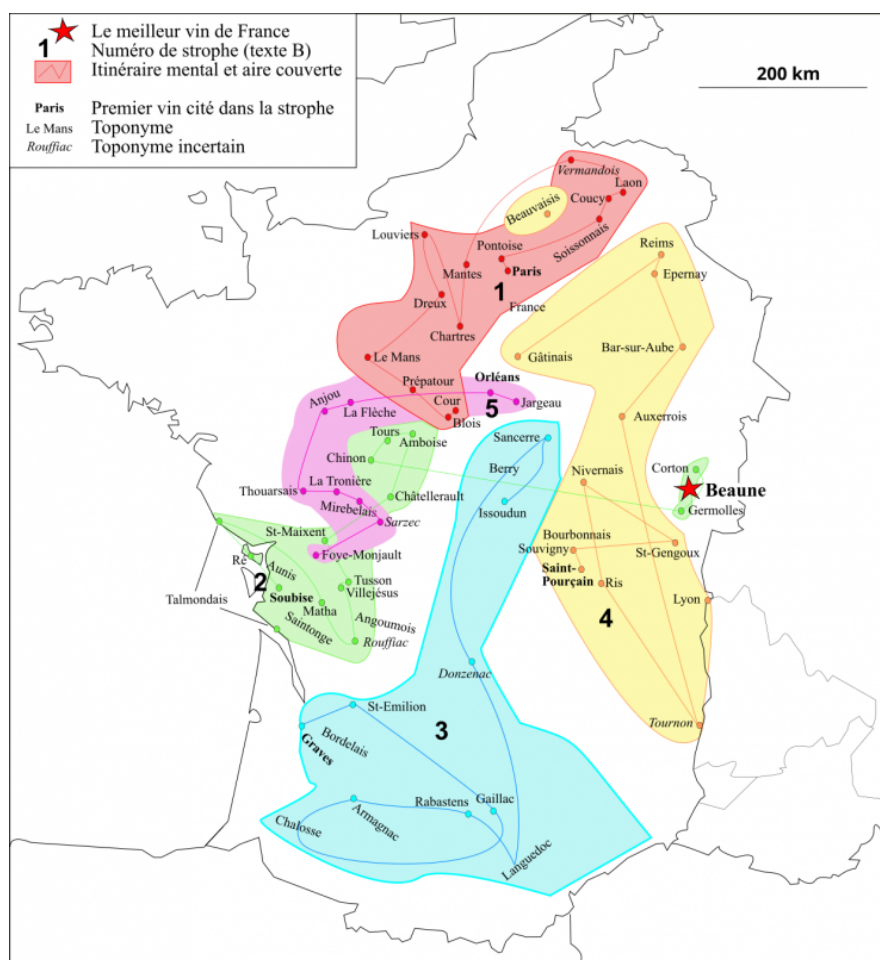
- 10 Après avoir identifié les toponymes, il reste à les spatialiser. On peut dresser une première carte de situation : la répartition des lieux montre que le cadre des représentations se fixe sur les frontières du royaume de France au sens strict. La capitale royale, Paris, et sa région homonyme du royaume, la « douce France », prennent place en début de liste. Il n'est pas étonnant que d'Anché ne parle pas de « vin

de Champagne » : l'expression, attestée pour la première fois en 1493, se répand au xvi^e siècle. Notons toutefois que d'Anché sépare les vins de Reims et d'Épernay des autres vins de France et les place en strophe A3-B4, sans disposer encore d'un terme les identifiant : la représentation peut précéder l'imagination géographique.

- 11 Si le cadre de cette géographie est politique, d'Anché ignore à peu près la production de la vallée du Rhône et du Languedoc. La densité de toponymes est maximale en Poitou (7 ou 8 : Saint-Maixent, Châtel-lerrault, Thouarsais, Mirebalais, Sarzec, Tusson, La Tronière, La Foye-Monjault, Talmondais ?), Aunis (2 : Soubise, Île de Ré), Saintonge (1 ou 2 : Talmondais ?, Matha) et Angoumois (2 : Rouffiac, Villejésus), soit 13 toponymes sur 69. La région concentre donc près de 20 % des toponymes, fait que l'on peut relier à l'origine poitevine de Pierre d'Anché. Plus largement, le Centre-Ouest est bien représenté. Comme les premiers auteurs français qui décrivent le royaume de France à la fin du règne de Charles VII, Gilles le Bouvier, héraut Berry, et un autre héraut anonyme, auteur du *Débat des hérauts*, Pierre d'Anché affirme donc son appartenance au pays et à son cœur royal au sud de la Loire. Le mot France prend alors deux sens, l'un renvoyant à la France autour de Paris, sens ancien qui est aussi l'aire d'appellation des vins de France, l'autre associant cette « France » et les 400 000 km² du royaume de France, sens qui prévaut dans la strophe A1-B5 et dans le titre de la ballade.
- 12 Certains vins cités renvoient-ils à une expérience personnelle ? L'auteur utilise un « je » de buveur, mais on ne peut guère aller plus loin. Remarquons que le capitaine de sa compagnie, Jean de Salazar, avait été nommé par le roi seigneur d'Issoudun et de Lonzac en Saintonge à titre viager. La mention d'Issoudun dans le texte peut s'expliquer par la renommée du vignoble local, mais aussi par un effet de réseau. Il n'est pas aberrant d'imaginer le capitaine trinquant avec les hommes d'armes d'une condition sociale équivalente à la sienne, ni impossible qu'il ait alors partagé le vin de sa propre seigneurie. La France des vins de d'Anché est donc très différente de celle du Champenois Eustache Deschamps à la fin du xiv^e siècle, centrée sur la Bourgogne et la Champagne, et de celle du Parisien Charles Estienne un demi-siècle plus tard, qui ignore largement l'ouest du royaume. Chacune de ces géographies est donc d'ampleur nationale, avec des références communes (Beaune et Paris), mais aussi nourrie de référé-

rences personnelles liées à un réseau de connaissances et de fidélités politiques : racines, expériences et découvertes esquissent un paysage œnologique particulier.

Figure 1 : Le « Blason des vins de France » de Pierre d'Anché : un itinéraire mental à travers les vignobles français à la fin du Moyen Âge.



Crédits : Léonard Dauphant.

13 Trois pistes permettent d'affiner l'interprétation de la liste. La succession des toponymes peut révéler une géographie imaginaire, composée de listes qui se lisent comme des itinéraires mentaux de strophe en strophe. On peut aussi étudier les appréciations bonnes ou mauvaises de l'auteur sur les vins qu'il présente, dessinant une géographie du goût. On peut enfin hiérarchiser les vins en relevant ceux qui sont mis en valeur au refrain et en début de strophe, et en distinguant les types de toponymes.

- 14 La carte 1 spatialise l'ordre des strophes du texte B, plus complet : la liste dessine un itinéraire mental, typique des représentations orales ou littéraires de cet « espace sans cartes ». Cela permet d'identifier des macro-régions imaginaires, indépendantes des aires d'appellation des vins : les vins de France sont répartis entre les strophes 1 et 4 ; les vins du Poitou forment deux groupes non géographiques, aux strophes 2 et 5 : ce n'est pas un effet d'ignorance, puisqu'il s'agit de la région d'origine de l'auteur, capable de construire un itinéraire linéaire pour la strophe 5, mais il y a peut-être trop à citer ici pour que l'itinéraire soit la forme adaptée. La strophe 1 est une unité imaginaire : elle dessine une circumambulation dans le Bassin parisien, depuis Paris jusqu'à Blois. L'interprétation fine de ces parcours doit tenir compte des contraintes de la métrique, qui ne permet pas forcément de suivre un itinéraire linéaire, lieu par lieu : ainsi en Gascogne, où les toponymes d'une même région sont disposés sans ordre logique. Certains itinéraires se relaient : on passe de Bordeaux au Berry en strophe 3, puis du Bourbonnais à la France en strophe 4. Mais un hiatus existe entre la strophe 1 qui se termine par la Touraine et la 2 qui commence par l'Aunis. Cette strophe 2 associe des espaces différents : une partie du Poitou, la Touraine et la Bourgogne. L'unité n'est pas ici la strophe mais les groupes de vers.
- 15 La ballade émet des jugements, le plus souvent brefs sur un ou plusieurs vins à la fois : 19 jugements positifs, 9 négatifs et 7 qui désignent des vins médiocres ou peu fiables. Une seule appréciation négative est développée : le Languedoc est « chose bien austère, | Fort arrogant a douce norriture ». Les mauvais vins sont accusés de faire du mal, ce que redit en écho le rondeau du fauveau : « Hersoir me donna par la teste | tant qu'il me rompit le cerveau ». Il faut les diluer, selon l'usage médiéval de couper son vin avec de l'eau. De même les vins médiocres d'Île-de-France n'ont pas « vertu planiere » : sans faire de mal, ils ne font pas de bien, alors que la consommation de vin est associée à la bonne santé. L'expression « de pauvre morsure », non attestée dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, désigne le vin de Châtelleraut comme médiocre, non que ce vin fasse du mal, mais parce qu'il ne fait guère d'effet. Les attentes de d'Anché sur les vins qu'il boit balancent donc entre la « vertu » médicinale et la « puissance », au risque de la « violence ». Seuls trois bons vins sont vraiment décrits. Les vins de Grave « sont bien plaisans pour faire bonne

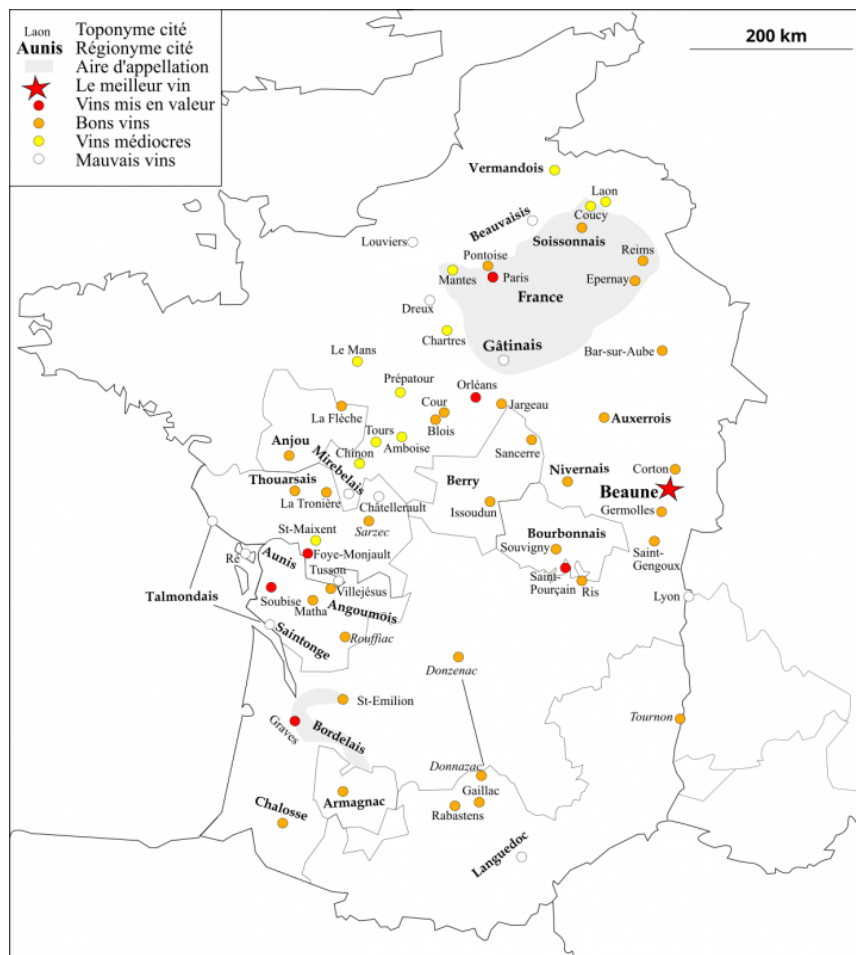
chère » : cette association du bien boire et du bien manger¹⁴ est typique de l'art de « boire à la française », qui consiste à boire abondamment d'un vin clair et peu alcoolisé et coupé d'eau, tout en mangeant des plats salés, notamment de la charcuterie, comme on le voit chez Rabelais. Il s'agit de la seule mention d'une pratique gastronomique dans le poème. Beaune possède une « modérée » ou « meure puissance », et est décrit comme une « liqueur douce sans violence ». Puissance et douceur sont ainsi associées dans un vin que l'on pourrait dire équilibré. Le vin de La Foye-Monjault, enfin, est le seul à bénéficier d'une louange de quatre vers, répondant aux trois vers qui consacrent la supériorité de Beaune :

Faye Montiau a sa rouge visiere
Pour bon cerueau qui sa puissance endure
Est vertueux vineux. & sans verdure
En temps d'yver l'estomach bien arrouse

- 16 Ici, la « puissance » fait risquer le mal de tête mais contribue aussi à la bonne santé en hiver, par un jeu d'équilibre lié à l'imaginaire médical des humeurs. « Vineux » est compris comme « riche en alcool » par le *Dictionnaire du Moyen Français*. L'exemple, tiré du *Régime de Santé*, vers 1480, évoque la « flamation » du vin « vineux », qui risque de brûler les organes en été¹⁵. Mais ce caractère chaud du vin de La Foye-Monjault pourrait être adapté à la saison froide. Ce rouge est la seule mention de couleur du poème. Avec cinq expressions pour le désigner – rouge, puissant, bienfaisant, alcoolisé, sans acidité –, ce vin est donc le mieux caractérisé, à la fois prestigieux et périlleux, selon le lieu commun qui associe la santé au clair et. On est loin des listes d'adjectifs d'autres textes bachiques, tel cet autre « blason du bon vin » contemporain :

« A ung bon vin fault qu'il ayt XXII lectres, c'est assavoir BBB, CCC, NNN, VVV, SSSS, FFFFFFF. Par les BBB, bel, bon, buvable, par les CCC, clair, courtoys, coulouré, par les NNN, nect, nouvel, naturel, par les VVV, vermeil, vineux, vertueux, par les SSSS, sain, sec, sade, savoureux, par les FFFFFFF, fin, froys, fryant, fleurant, franc, faimeux »¹⁶.

Figure 2 : La qualité des vins français selon le « Blason des vins de France » de Pierre d'Anché.



Crédits : Léonard Dauphant.

- 17 La carte 2 spatialise les appréciations : on y a indiqué les vins bons, médiocres et mauvais, selon l'annexe 3. Les jugements négatifs sont assez également répartis sur le territoire : 10 vins médiocres et 4 mauvais sont situés dans la moitié nord du royaume, au nord de la Loire ; 6 mauvais vins et 6 médiocres au sud. Tous les vins de Gascogne, Bourgogne et Berry cités sont bons. Parmi les bons vins émergent quelques vins d'excellence. Le premier sert de refrain : « Beaune a le bruyt sur tous par excellence ». La supériorité de Beaune est générale, même si elle n'est pas incontestée. C'est ainsi que Saint-Pourçain-sur-Sioule revendique la royauté dans *La Desputoison du vin et de l'iaue*, un débat du xv^e siècle (Jubinal 1839-1842, p. 302). Toutefois, la réputation de Beaune comme meilleur des vins français est régulière de la fin du xiv^e au xvi^e siècle. Elle s'exprime dans

des milieux très différents, y compris populaires. Sous Louis XI, *Réveillez-vous Picards !*¹⁷, une chanson de routiers picards au service de son ennemi Maximilien d'Autriche, fait ainsi l'éloge des « bons vins » de Beaune. Ces Bourguignons combattent la cavalerie royale de d'Anché, mais les soldats des deux camps partagent le même fantasme du grand vin inaccessible. Si Beaune remporte le prix explicitement, le poète distingue aussi, implicitement, des régions importantes en les plaçant en tête de strophe : les vins d'Île-de-France commencent deux strophes avec Orléans et Paris, le Bordelais avec le Grave, le Bourbonnais avec Saint-Pourçain-sur-Sioule et l'Aunis avec Soubise. Chacune des versions de la ballade commence par les vins de France : l'imaginaire national, de nature politique, s'organise dans les cadres royaux. Les autres grands vins permettent d'identifier les vignobles réputés à l'échelle du pays : Bourgogne, Bordelais, Bourbonnais et Aunis-Saintonge. Cela relève du lieu commun, et inscrit d'Anché dans une géographie commune. Seule la mention de Soubise est inattendue : on attendrait plutôt une louange de Saint-Jean-d'Angély, vignoble qui a une excellente réputation à la fin du Moyen Âge (Dion 1959). Avec la mise en valeur de La Foye-Monjault par quatre vers, ce choix relève de son « expérience » de Poitevin et de sa sélection personnelle des « suppostz » de Bacchus.

Du clos à l'aire régionale

- 18 Les toponymes peuvent désigner diverses réalités viticoles, même si les choix de toponymes ne renvoient pas à une démarche explicite de classement, à la différence de celle de Charles Estienne dans le *Vinetum*. On s'est efforcé de restituer un classement, dans l'annexe 2, en quatre classes : régions (une aire régionale exportatrice, comprenant plusieurs villes), pays (désignés dans le texte par un régionyme), ville (organisant autour d'elle une petite région de production) et lieu (village, château, seigneurie ou lieu-dit).
- 19 Cinq régions sont citées : Bordelais, Languedoc, Anjou, Berry et France. Les régionymes Poitou et Bourgogne ne sont pas explicités, au profit de vins régionaux désignés par des noms de pays ou de ville. Il peut s'agir ici d'un effet de zoom : attaché aux détails, le texte omet l'ensemble.

- 20 Ce classement n'est pas strict, un même mot peut désigner des réalités très diverses. Ainsi « Vin de Beaune » désigne-t-il hors de Bourgogne un vin de qualité produit entre Dijon et la Saône-et-Loire, et pas seulement le vin issu des 13 ha du domaine ducal. On a désigné sous le nom de pays un vignoble désigné par un nom de région autour d'une ville, et non d'une ville, mais qui n'a pas pour autant l'extension d'une province. La différence entre pays et ville est assez floue : « Orléans », désignée comme une ville, possède un vignoble sans doute aussi étendu que le Soissonnais. Parfois, les réalités s'emboîtent : Bourbonnais, Aunis, Saintonge, France incluent des vins particuliers cités dans le poème. Cas unique, Rabastens montre un triple emboîtement : il est inclus dans le Gaillacois, qui fait partie du Haut-Pays de la région d'exportation bordelaise.
- 21 À l'échelle du lieu, certains vignobles de seigneuries sont classés comme importants, tel le domaine ducal de Germolles et ses 32,4 ha. Mais la réalité des exploitations est souvent difficile à approcher. Le clos, terme souvent ambigu, peut-être une exploitation de rapport princière ou seigneuriale, comme La Tronière, ou un clos matériel, parcelle entourée de murs. Corton est-il un clos seigneurial, ou l'équivalent de ce qu'on appellera « climat » à l'époque moderne ? Même avec un toponyme local, l'appellation n'explicite pas d'où vient précisément le produit. Le vin des Célestins de Mantes est vendu par eux, mais s'agit-il de vins récoltés dans leur exploitation, ou prélevés sur leurs dépendants par des redevances ou des dîmes ?
- 22 Plusieurs toponymes désignent des vignobles de faible extension, mal documentés, difficilement identifiables. La faible renommée nationale de ces vins conduit à écorcher certains noms, tel Villejésus devenu « Ville Jennes » chez D. M. Méon en 1807. Seul un article d'histoire locale nous apprend que La Foye-Monjault a joui d'une bonne réputation en Poitou : cette célébrité n'a guère dépassé les bornes de la province. La Tronière n'est documentée que dans les archives familiales de ses seigneurs. Ces microtoponymes sont très denses en Poitou. Il est manifeste que Pierre d'Anché, ici, dessine un paysage œnologique personnel, vu de sa province.

Conclusion

- 23 On le sait, la représentation des « bons vins » du blason, liée à la géographie, cette « relation du vin au lieu » (J.-P. Garcia 2014), est en décalage avec la réalité des prix. Les climats apparaissent dans la seconde moitié du xvi^e siècle en Bourgogne, les « grands crus » émergent en Bordelais au xvii^e siècle, précédant un imaginaire contemporain du vin, appuyé sur la pédologie. À l'échelle régionale, les grands vignobles d'exportation médiévaux se sont construits non sur des terroirs, mais sur des infrastructures de transport, le long des bassins-versants ou autour des ports, menant à de grands marchés de consommation : l'Auxerrois sur l'Yonne menant vers Paris, ou l'Aunis autour de la Rochelle tourné vers l'Angleterre. Le bon vin médiéval dépend davantage du temps que de l'espace. Comme l'écrit M. Le Mené, « généralement, l'inégalité de qualité suivant les années l'emportait sur les qualités intrinsèques des vins récoltés dans une région ou dans une autre, ce qui revient à dire que le millésime, mot qui évidemment n'existait pas sauf pour la frappe des monnaies, primait le cru. » (Le Mené 1991, §48) C'est ainsi que le blason évoque les bonnes années des vins d'Île-de-France, très inégales à cause des variations climatiques. Les vins de garde étant la minorité, le blason, comme d'autres textes poétiques ou romanesques des xiii^e-xvi^e siècles, adopte donc le parti de la liste de toponymes. Certaines listes évoquent quelques grandes régions ou villes ayant une bonne réputation. Le blason dessine un paysage œnologique à partir d'appellations géographiques et garde trace d'un imaginaire reliant le vin et un nom de lieu. On peut expliquer cette géographie imaginaire non par les structures de la viticulture, mais par les traits dominants de la culture médiévale. Celle-ci est largement orale et produit donc une mémoire plus qu'une histoire. Or comme le rappelle Pierre Nora dans *Lieux de mémoire*, « la mémoire s'accroche à des lieux comme l'Histoire à des événements » (p. XLI). Le blason s'enracine aussi dans la pratique littéraire et populaire du débat : il expose quel est le meilleur vin de France, tout comme on se demande à la même époque quelle est la plus belle cathédrale du pays. L'expérience passe par la confrontation et le partage des « lieux communs ».
- 24 Pierre d'Anché rendu au xv^e siècle, l'expression « vins de France » peut être antidatée : ce n'est pas sous François I^{er} mais sous

Charles VII, victorieux des Anglais, que le royaume de France s'unifie et que se multiplient des œuvres liées à la cour qui évoquent le pays comme une unité. Après la guerre de Cent Ans, les élites royales françaises pensent un territoire qui coïncide avec les frontières du royaume de France, qu'elles sont capables de remplir de lieux-idées. Mais les tropismes individuels déterminent aussi la plus ou moins grande densité de la grille toponymique. Le blason offre donc un double témoignage, national et personnel, fait de lieux communs et de souvenirs communautaires et personnels. C'est dans cette tension entre géographie commune et géographie vécue que se construit une culture œnologique française.

BECK P., 2001, Les clos du prince. Recherches sur les établissements vitivinicolas ducaux, *Annales de Bourgogne*, tome 73, p. 103-116.

CHARTRAIRE E. (chanoine), 1918, Jean de Salazar, écuyer de Louis XI, père de l'archevêque de Sens Tristan de Salazar, *Bulletin de la société archéologique de Sens*, tome XXXII, p. 237-294.

COUDRETTE – *Roman de Melusine*, traduction de F. Michel, Noiroit, Robin et L. Favre, 1854, 302 p.

DAUPHANT L., 2018, *Géographies. Ce qu'ils savaient de la France (1100-1600)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 315 p. (Époques).

DELGADO C., PINETTE M., 2021, Le clos ducal du château de Germolles : la renaissance d'un vignoble en côte Chalonaise à la fin du Moyen Âge, 10^{ème} Journées « Biodiversité et patrimoine viticole » *Mémoire de la Vigne : 11 et 12 juin 2021 Château Pontus de Tyard Bissy-sur-Fley*, p. 103-118 [En ligne : [Change-ment d'hébergement en cours](#)].

DESPORTES P., 1979, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 743 p.

GRENTE G., SIMONIN M. (dir.), 2001, *Dictionnaire des Lettres françaises. Le XVI^e siècle*, nouvelle édition, Paris, Fayard, 1217 p. (*La pochotèque. Encyclopédies d'aujourd'hui*).

DION R., 1955, Le commerce des vins de Beaune au Moyen Âge, *Revue historique*, n° 214, p. 209-221.

DION R., 1959, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 768 p.

DOEHAERD R., 1950, Un paradoxe géographique : Laon, capitale du vin au XIII^e siècle, *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 5^e année, no 2, p. 145-165.

DOMINIQUE L., 2012, Les villes du Bourbonnais et leur hinterland à la fin du Moyen Âge, In : GUILLERÉ C. (dir.), *Le paysage rural au Moyen Âge. Actes du 135^e Congrès national des SHS, « Paysages »*, Neuchâtel, 2010, Paris, Éd. du CTHS, p. 29-39 (*Collection Actes des*

congrès des sociétés historiques et scientifiques).

DROZ E., PIAGET A., 1925, *Le Jardin de Plaisance et fleur de rhétorique*, t. II, Introduction et notes, Paris, E. Champion, 338 p.

FONTANELLE DE VAUDORÉ A. D. de la, 1826, *Histoire d'Olivier de Clisson connétable de France*, t. II, Paris, Didot, 340 p.

GARCIA J.-P., 2014, La construction des climats viticoles en Bourgogne, la relation du vin au lieu au Moyen Âge, *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/5979>], 12.

GILBANK J., 1952, La région du vignoble sancerrois, *L'Information Géographique*, volume 16, n° 3, p. 120-124

GRAFF J., 1959, Le vignoble dans les anciennes élections de Saint-Maixent et de Niort, *Norois*, n° 23, Juillet-Septembre, p. 310-311.

HIGOUNET C., 1971, Pour une géographie du vignoble aquitain médiéval, In : *Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Le vin au moyen âge : production et producteurs. Actes du II^e congrès des médiévistes, Grenoble, 4-6 juin 1971*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 103-117.

JEAY M., 2006, *Le commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale, XII^e-XV^e siècles*, Genève, Librairie Droz, 552 p. (Publications romanes et françaises, 241).

JUBINAL A., 1839-1842, *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Paris, E. Pannier, tome 1, 383 p.

LABBÉ T., GARCIA J.-P., 2014, Pratiques et évolution de la vinification dans un cellier bourguignon à la fin du Moyen Âge : le cas de la collégiale Notre-Dame de Beaune (fin xive-début xvie siècle), *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/5966>], 12.

LABBÉ T., 2018, La géographie viticole des humanistes français du XVI^e siècle, *Crescentis* [En ligne : <https://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=265>], 1.

LACHÈVRE F., 1922, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI^e siècles (du Jardin de plaisance, 1502, aux Recueils de Toussaint du Bray, 1609)*, Paris, E. Champion, 613p.

LACHIVER M., 1991, La viticulture française à l'époque moderne, In : MANE P. et al., *Le vigneron, la viticulture et la vinification*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, [En ligne : <https://books.openedition.org/pumi/22907>], p. 207-237 (Flaran, 11).

LARDIN P., 2024, La production de vin dans la vallée de la Seine au Moyen Âge, *Crescentis* [En ligne : <https://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1540>], 7.

LAVAUD S., 2013, Vignobles et vins d'Aquitaine au Moyen Âge, *Territoires du vin* [En ligne : <https://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=782>], 5.

LE MENÉ M., 1991, Le vignoble français à la fin du Moyen Âge, In : MANE P., *Le vigneron, la viticulture et la vinification*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, [En ligne : <https://books.openedition.org/pumi/22897>], p. 189-205 (Flaran, 11).

- LÉONARD A., 2000, Le vignoble rabastinois dans la seconde moitié du xive siècle : la résistance d'un vignoble d'exportation du haut pays bordelais, *Annales du Midi*, tome 112, no 231, p. 299-314.
- LETURCQ S., 2022, Vignobles de la Renaissance en Val de Loire. Renaissance des vignobles des châteaux de la Loire ?, In : 11^{ème} édition des Journées Pontus de Tyard. Biodiversité et patrimoine viticole, p. 85-100, [Hal-03697483](https://hal.science/hal-03697483) (<https://hal.science/hal-03697483v1>).
- MICHAUD-FRÉJAVILLE F., 2014, Les vignes et vigneronnes d'Orléans à la fin du Moyen Âge, *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/5990>], 12.
- MICHAUD-FRÉJAVILLE F., 1996, Vignerons des villes, vigneronnes des champs en Berry et Orléanais à la fin du Moyen Âge, *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, no 3-4, p. 63-70.
- MOLINET J. - « Dictier des Quatre vins franchois », in *Faictz et Dictz*, éditeur N. Dupiré, Paris, Société des anciens textes français, 1936-1937, tome I, 438 p.
- MÜHLETHALER J.-C., 1998, « Gardez vous bien de ce Fauveau ! » Co-textualisation et symbolique animale dans un rondeau de Pierre d'Anché, *Reinardus*, volume 11, p. 131-148.
- MUSSET B., 2016, Entre salubrité, conservation et goût : définir le « bon vin » en France (1560-1820), *Revue historique*, tome 677, p. 57-81.
- NORA P., 1986, Entre Histoire et mémoire, la problématique des lieux, In : NORA P. (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, volume 1, p. XVII-XLII (*Bibliothèque illustrée des histoires*).
- POPLIN F., 1996, Le vignoble chez Eustache Deschamps, *Histoire & Sociétés Rurales*, n° 5, 1^{er} semestre, p. 24-34.
- PORTET P., 1991, Les mesures du vin en France aux XIII^e et XIV^e siècles d'après les mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris, *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome 149-2, p. 435-446.
- RAMEAU B., 2024, Philippe le Bon et la réglementation des vins étrangers à Beaune : enjeux économiques et politiques dans les ordonnances de 1466, *Crescentis* [En ligne : <https://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1601>], 7.
- RIOL J.-L., 1910, *Le Vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Paris, H. Champion, C. Amat, 196 p.
- THOMAS A., 1925, Jean de Salazar et le guet-apens d'Amiens (23 juillet 1471), *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome 86, p. 122-167.

1. Édition

A : « Blason des vins de France » et rondeau du fauveau par Pierre d'Anché (BnF fr 1721 f° 60v-61v)

Dans ce manuscrit, Jean Robertet seigneur de la Mothepluis copie entre 1527 et 1530¹, à la suite, le blason du vin, le rondeau, les blasons des chevaux et de la fille, puis la ballade sur l'argent.

A bien juger de tous les vins françois
Orleans est bon, Gerguyau et la Bruyère
Si est Anjou, la Flèche et Thouarsois
Vin d'Estaples sans plus en Mirballois
Vin de Hersé privilège et Trosnière
Foye Mongeau o sa rouge visièrè
Pour bon cerveau qui sa puissance endure
Est vertueux vineux et sans verdure
En yvert temps l'esthormach bien arrouse
Mais tout ainsi que la fleur de la rose
Devant toutes autres fait assistance
Beaune a le bruyt sur tous par excellence.

Vin de Grave au pays bourdelois
Sont bien plaisans pour faire bonne chièrè.
Saint Milion, Gaillac² et Chalossois
De Ravastin et vin armignagois
Sont de mise parmy ceste frontière.
Tout Languedoc est chose bien austère,
Fort arrogant a douce norriture.
A Donzenac sont de bonne nature.
Des Berruyers à Sanxerre me pose.
Vin d'Issoudun est assez bonne chose,
Mais pour vertu de modérée puissance,
Beaune a le bruyt sur tous par excellence.

De Saint Porçain le gentil Bourbonnois
Et Souvigny je tiens la touche chièrè
De Saint Jangon aussi de Nyvernois
Le vin de Riz, Tornon et l'Auxerrois.
Bar sur Aube suyt bien a la matière.
Reims, Esparnay peult l'on avoir en cure.

De Gastinois riens ne veulx ne procure.
Qui dira bien de Lyon je m'oppose.
De Beauvaisin du tout je le dépose,
Mais pour douce liqueur sans vyolance,
Beaune a le bruyt sur tous par excellence.
Du vin d'Aunys au pays xaintongeois
Soubise en doit emporter la banyère.
Je laysseray jusque en Tallemondois
Et prens Matha, Roissac près d'Angoulmois,
Ville Jesus de fumeuse manière.
Tasson n'est rien, Saint Messant ce n'est guiere,
Chastellerault est de povre morsure.
Amboise et Tours point ne les vous assure,
Louer Chinon parfaitement je n'ose,
Prins Germolles, Curton en alliance.
Beaune a le bruyt sur tous par excellence.
A vous Bachus prince de la boiture
Et vous gormetz qui en ferez lecture
Pardonnez moy si bien je n'en dépose
Soit de couleur, saveur en ryme ou prose
De voz suppostz dont j'ay expérience
Beaune a le bruyt sur tous par excellence.

Rondeau par ledit d'Anché

Gardez vous bien de ce fauveau :
C'est une dangereuse beste.
Her soir me donna par la teste
Tant qu'il me rompit le cerveau.
Il est ferré tout de nouveau
Et rue comme la tempeste
Gardez-vous [bien de ce fauveau]
Combien qu'il soit très bon et beau
Doux au bryder, fort et honneste,
Ung chascun je vous admonneste
Que si le pignez sans eau
Gardez-vous [bien de ce fauveau] »

B : « Le blason des bons vins de France », imprimé.

Les blasons sont imprimés ensemble sous le titre : *Les trois blasons de France. Composez par monseigneur Pierre Danche escuyer. Cest assavoir. Le blason des bons vins de france. Le blason de la belle fille. Et le blason du beau cheval.* On en compte au moins deux impressions vers 1520³-1530⁴, que l'on suit ici, et une à la fin d'un recueil en 1546⁵. L'édition reproduit la ponctuation de l'imprimé.

Vins de Paris Pontoise & Soissonnois
Par aucuns ans est chose singuliere
Vins de Coussy/ de Laon/ & Verman[doys].
Des Celestins/ de Mante/ en ce endoys
Sont passables : mais que le temps affiere
Vins de Chartres n'ont point vertu planiere
Somme Louuiers/ & Dreux laisse en rasture
Le vin du Mans peult bien en l'escripture
Et Prepastour : mais que plus on n'y glose
De leurs voysins combien que je suppose
Que Blays/ & Court sont dignes d'apparence
Beaune a ce bruit sur tous par excellence
 Des vins d'Aunis ou pays xantongoys
Soubize en doibt emporter la baniere
Je laisse Ré/ jusques a Talemondoys
Et prens Matas Rouffec pres Engoulmoys
Ville Iesus : de fumeuse manière
Tousson n'est riens. S. Messent ce n'est guere
Chasteleraut est de poure morsure
Amboise & Tours point ne les vous assure
Louer Chinon parfaitement ie n'ose
Pour abreger ie concluz & propose
Prins Gremouilles : Curton en l'alyence
Beaune a le bruiet sur tous par excellence
 Vins de Graue au pays bourdeloys
Sont bien plaisans pour faire bonne chère
Saint Milyon : Gaillac en Chalossoys
De Rabastain : & vins armignagoys
Sont de mise pour icelle frontiere

Tout Languedoc : est chose bien austere
Fort arrogant a douce nourriture
A Dauzenat sont de bonne nature
Des Berruers. a Sancerre me pose
Vin d'Issoudun est assez bonne chose
Mais pour vertu de meure puissance
Beaune a le bruiet sur tous par excellence
 De Saint Poursain le gentil Bourbonnoys
A Souvigny ie tiens la bonne chiere
De Saint Iangon. aussi de Nyvernoys
Le vin de Rys : Turnon : & d'Auxurroys
Ne desseruent a demourer derrière
Bar sur Aube : duyt bien a la matiere
Reins : Espagnay peult on auoir en cure
De Gastinoys riens ne vault ne procure
Qui bien dira de Lyon : ie me oppose
De Beauuoysin : du tout je le depose
Mais pour douce liqueur sans violence
Beaune a le bruiet sur tous par excellence
 A bien juger de tous les vins françoys
Orleans est bon : Iarguau : & la Bruere
Si est Aniou : la Fleche Touarçoys
Vins d'Estables : sans plus en Mireballoys
Vins de Hersé : priuillege : Trosniere
Faye Montiau a sa rouge visiere
Pour bon cerueau qui sa puissance endure
Est vertueux vineux. & sans verdure
En temps d'yver l'estomach bien arrouse
Mais tout ainsi comme la fleur de la rose
Devant trestous faict assistance
Beaune a le bruiet sur tous par excellence
 Envoy
A vous Bachus prince de la boyture
Et vous gourmetz : qui en ferez lecture
Pardounez moy si bien n'en dispose
Soit de couleur : saueur : ryme ou prose
De vos suppostz, dont i'ay experience
Beaune a le bruiet sus tous par excellence

2. Tableau des toponymes

On recense ici tous les toponymes des deux versions A et B du texte, avec leur identification et un numéro. Les numéros bis correspondent à des mots qui n'ont pas été retenus comme toponymes dans les décomptes.

Ils sont classés selon l'importance géographique du vignoble, entre région (une aire régionale exportatrice, comprenant plusieurs villes), pays (désignés comme tels, par rapport à une marque urbaine), ville et lieu (village, château, seigneurie ou lieu-dit).

Annexe disponible en téléchargement au lien suivant : <https://doi.org/10.34847/NKL.ACBF558J>

3. Tableau des appréciations des vins

Le tableau précise le sens des appréciations, les traduit le cas échéant, et les classe.

Annexe disponible en téléchargement au lien suivant : <https://doi.org/10.34847/NKL.ACBF558J>

1 BnF fr 25458 p. 537. Le rondeau est copié entre 1456 et 1465 environ. La 4^e partie de l'album est datée des années « 1450-c. 1465 » (notice BnF Archives et Manuscrits). Jean II de Bourbon y est désigné comme comte de Clermont (p. 393 et p. 402), puis « jadis de Clermont » (p. 487) et enfin comme duc de Bourbon, titre qu'il porte à partir de 1456 (p. 497 et p. 536).

2 BnF naf 20522 n^o 98, cité par Thomas 1925, p. 129 et p. 162 n. 1. Les compagnies d'ordonnance sont payées par les trésoriers des guerres grâce à l'impôt devenu permanent, et génèrent leurs archives. Des inspecteurs passent en revue les compagnies avant de délivrer les gages de la compa-

gnie au capitaine, qui a la charge de répartir l'argent, et en dressent des procès-verbaux : les « montres d'armes ».

3 D'Anché n'est pas cité dans les extraits de montres d'armes de 1470 et 1475 du dossier « Salazar » des Pièces originales de la BnF : BnF fr 29094 (PO 2610) f° 66 (juillet 1470) ; f° 82 (1475) : 26 noms sur 96 hommes d'armes.

4 BnF fr 25780 : 1474-1483 ; BnF fr 25781 : 1483-1491 ; BnF fr 25782 : 1491-1497.

5 BnF fr 25782 f° 114.

6 Les volumes de montres d'armes attestent que des capitaines font souvent office de commissaires. Quelques noms reviennent très régulièrement comme ceux de Brandelis de Champagne (BnF fr 25782 f° 80, 81, 83-85, 86 bis en 1491, etc.) ou de Charles de Clercy, chevalier (*ibid.* f° 158, 159, 160, 161, en 1497, etc.). Il est difficile de dire si la montre de Guise est un cas unique ou l'épave d'une pratique régulière.

7 Dans les dossiers généalogiques de la BnF, d'autres d'Anché sont mentionnés au xvi^e siècle, sans qu'on puisse établir un lien avec Pierre d'Anché : BnF PO 968, Dossiers bleus 231 dossier « d'Anché » : on y trouve un Charles d'Anché, écuyer, seigneur du Puy Boyer en 1517 et un Bertrand d'Anché seigneur de Besse en 1521.

8 Voir la fiche Pierre d'Anché sur le portail Bibliissima : <https://portail.bibli.ma.fr/fr/ark:/43093/pdata8d3944fbb9aac338455bcc256c29ebcd86c0716>.

9 BnF fr 24392 f° 215v ; incipit : « Quant la beauté de la chaste Lucesse ». Le manuscrit évoque Charles VIII comme le roi alors régnant.

10 BnF fr 1719 f° 180.

11 Le plus récent est 1599, *Le Trésor des Joyeuses inventions*, Rouen, Abraham Cousturier, p. 93.

12 BnF fr 1721 f° 62.

13 « Epytaphe du bon cappitaine Sallezart » (Thomas 1925, p. 163).

14 L'expression « faire bonne chière » veut dire « faire bon accueil » mais aussi « festoyer » (*Dictionnaire du Moyen Français* : <http://zeus.atilf.fr/dmf/>).

15 – *Le Regime tresutile et tresproufitable pour conserver et garder la santé du corps humain*, édition P. Willett Cummins, Chapel Hill, University of North Carolina, 1976, p. 54. Cité d'après le *Dictionnaire du Moyen Français*.

16 BnF fr 2206 f° 179r° (recueil poétique du début du xvi^e siècle).

17 – *Chansons du xv^e siècle*, édition G. Paris, Paris, Société des anciens textes français, 1875, p. 140-141. La chanson peut dater des années 1477-1482.

1 Claire Sicard et Pascal Joubaud, notice de « Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrits, fr. 01721 » dans la base Jonas-IRHT/CNRS (URL : <http://jonas.irht.cnrs.fr/manuscrit/45645>). Consultation du 29/03/2025.

2 « en » biffé.

3 Chantilly, musée Condé IV D 127, d'après la base de données USTC n°52706 : <https://ustc.ac.uk/editions/52706> : Danche Pierre, 1520, *Les trois blazons*, Poitiers, vend Enguilbert de Marnerf et Jean de Marnef, 8°, 4 f°.

4 Un exemplaire non daté, « c. 1530 », est conservée à la bibliothèque municipale de Versailles, Goujet in-8° 164 dans un recueil factice, avec une mention « A Paris par Marnef ». Le volume « xvi^e siècle » du *Dictionnaire des Lettres françaises* mentionne encore une édition parue à Poitiers en 1535.

5 1546, *Les Oeuvres de maistre Gvillavme Coqvillart, En son viuant Official de Reims. Nouuellement reueües & corrigées*, Paris, Jeanne de Marnef, non paginé (dernier cahier), disponible sur Google Books. Section 8 : https://www.google.fr/books/edition/Les_oeuvres_nouvellement_reueues_et_cor_r/zdIVAAAACAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=Les+%C5%93uvres+de+maistre+Guillau+me+Coquillart+1546&pg=PP9&printsec=frontcover.

Français

Le « Blason des vins de France » est une ballade écrite par l'homme d'armes Pierre d'Anché (v. 1430/1445-ap. 1492) ; c'est un exemple de liste géographique qui véhicule les représentations géographiques communes dans la France du xv^e siècle. La source est connue des historiens du vin, mais l'édition critique du texte n'a jamais été faite : en corrigeant le texte, elle révèle une représentation mentale précise des vins de France, classés par régions et jugés selon leur qualité. Ses 69 toponymes permettent de dresser un portrait de l'imaginaire du vin à cette époque, dans un cadre désormais équivalent à l'État-nation français. Le poème est ainsi une étape importante dans l'évolution de la culture œnologique de la fin du Moyen Âge. Mais l'expérience personnelle de l'auteur influe également sur cette géographie, entre perceptions communes et individuelles.

English

The “Blason des vins de France” is a ballad written by the French man-at-arms Pierre d'Anché (c. 1430/1445-after 1492). It's an example of a geograph-

ical list that conveys representations of folk geography in 15th-century France. The source is well-known to wine historians, but a critical edition of the text has never been made: by correcting the text, it reveals a precise mental representation of the wines of France, classified by region and judged according to their quality. Its 69 toponyms provide a portrait of the imaginary world of wine at that time, in the context of the emergence of the French Nation-State. The poem is thus an important milestone in the evolution of wine culture in the Late Middle Ages. But the author's personal experience also influences this geography, between common and individual perceptions.

Mots-clés

histoire du vin, histoire de France, représentations géographiques, littérature médiévale

Keywords

wine history, France history, geographical representations, medieval literature

Index géographique

France

Index chronologique

XVe siècle

Rubriques

Articles

Léonard Dauphant

Université de Lorraine, CRULH - FR-57000 Metz

IDREF : <https://www.idref.fr/154923680>